Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres du Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

A.M. 16-01-2026 M.B. 02-02-2026

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, notamment ses articles 126 à 128 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2019 relatif au Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, l'article 12, §§ 1er et 2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres du Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres effectifs et suppléants visés à l'article 127, alinéa 1er, 4°, 5°, 6°, 16°, du décret du 18 janvier 2018 ;

Considérant les candidatures déposées en date du 15, 16, 27 et 31 janvier 2025 ;

Considérant qu'il convient de désigner deux Vice-Présidents conformément à l'article 127, alinéa 5 du décret du 18 janvier 2018 ;

Considérant la proposition du Conseil communautaire du 22 avril et du 05 mai 2025,

Arrête :

Article 1er. - A l'article 1er de l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres du Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, au sein du tableau, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots « M. Xavier BEULERS » sont remplacés par les mots « Mme Aurélie PRAILE » ;

2° Mme Coraline SMANIOTTO et Mme Julie LOMBARDO sont désignées, respectivement, comme membres effectifs et suppléants de la CSC, services publics ;

3° les mots « M. Tristan POULAIN » sont remplacés par les mots « M. Didier CORNET » et les mots « M. Didier CORNET » sont remplacés par les mots « M. Philippe NUYENS » ;

4° Mme Louise LEBICHOT et Mme Lee BAUDELET sont désignées, respectivement, comme membres effectifs et suppléants du Conseil de la Jeunesse (FORUM des jeunes) ;

5° Mme Séverine LOTTIN et Mme Sophia MESBAHI sont désignées, respectivement, comme membres effectifs et suppléants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

6° M. Sanoussy BALDE et M. Georgy MANALIS sont désignés, respectivement, comme membres effectifs et suppléants des CPAS, présentés par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° le mot « XROUET » est remplacé par le mot « XHROUET » ;

2° l'article 2, alinéa unique, est complété par la phrase suivante :

« Mme Christelle TRIFAUX et Mme Marie-Dominique RUFIN sont nommées Vice-Présidentes du Conseil communautaire. ».

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 15 mai 2025.

Bruxelles, le 16 janvier 2026.

La Vice-Présidente, Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER